

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [geneviève béland](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dfb78983378765d63e1e518a>

Date d'obtention : 2021-11-08 15:30:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre en compte la version de l'auteur de signalement et des autres personnes s'il y a lieu. Évaluer si c'est un acte malveillant ou pas. Rencontrer l'investigateur pour corriger la situation ou pour lui confisquer son cellulaire si c'est un acte malveillant sans lui faire le questionnaire. Communiquer avec le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

3 contextes différents. 3 façons différentes de mener l'intervention. Bien rencontrer toutes les personnes concernées et suivre le questionnaire afin de bien déterminer les conséquences sur l'intégrité et la propagation des images .

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Départager ce qui est à l'école ou pas. Dans le cas nu 2, je n'aurais pas suivi les bonnes étapes. Et, dans le cas nu 3, j'aurais été trop rapide avant de me rendre à l'investigateur. Je crois que quand j'ai déterminé que c'était un acte malveillant, j'aurais tout de suite procédé à confisquer le téléphone sans avoir parlé aux autres personnes qui ont reçu une image de la victime.